

ÉCOLE

Direction de l'établissement et responsable du plan de lutte :

VALEURS DE NOTRE ÉCOLE

QUELQUES DÉFINITIONS

Taquinerie	Manque de civilité	Conflit	Violence	Intimidation	Violence à caractère sexuel	Cyberviolence
<ul style="list-style-type: none"> Agacement entre amis Tout le monde trouve ça drôle Sentiment de complicité 	<ul style="list-style-type: none"> Actes d'agressivité mineurs Impolitesses Écarts de conduite Non-respect du code de vie de l'école 	<ul style="list-style-type: none"> Désaccord entre deux ou plusieurs personnes Ne pas avoir le même point de vue, avoir des intérêts qui s'opposent Se règle par médiation ou négociation Peut parfois entraîner de la violence 	<ul style="list-style-type: none"> Manifestation de force S'exprime sous différentes formes Intention de causer du tort 	<ul style="list-style-type: none"> Généralement répétitif Délibérée ou non Directe ou indirecte Inégalité du rapport de force Engendre un sentiment de détresse 	<ul style="list-style-type: none"> Geste, parole, comportement ou attitude à connotation sexuelle Non désiré Exprimé directement ou indirectement 	<ul style="list-style-type: none"> Violence ou intimidation à caractère sexuel ou non Sur Internet (réseaux sociaux, messagerie ou autre)

PORTRAIT DE LA SITUATION (CONSTATS ET PRIORITÉS D' ACTIONS)

- Les élèves se sentent en sécurité à l'école.
- Les relations sont positives entre les membres du personnel (sentiment d'appartenance).
- Bon sentiment d'efficacité personnel et collectif pour l'intervention et la collaboration.
- Sentiment de justice entre les élèves est un aspect à travailler.
- La violence verbale (insultes ou traiter de noms), sociale (médisance, mise à l'écart) et physique (bousculer) sont les formes les plus présentes.
- L'impolitesse de l'élève à l'endroit du personnel est rapportée.
- Diminuer les formes de violence les plus prévalentes (verbale et bousculades) entre les élèves.
- Améliorer les canaux de communication entre les différents intervenants lors de situation de violence ou d'intimidation.
- Améliorer la perception des élèves quant à la confidentialité des actions posées dans le but de diminuer le sentiment d'injustice.
- Mettre en place un cadre de surveillance dans la cour d'école.
- Se donner une vision commune des interventions à faire dans les cas d'impolitesse.
- La violence à caractère sexuelle est peu rapportée.
- Augmenter la dénonciation des gestes ou propos à caractère sexuel, incluant chez les élèves témoins.
- Présenter la trajectoire VACS à l'ensemble de l'école.

* Depuis 2 ans, nous accueillons un nombre grandissant d'élèves issus de l'immigration. Les élèves rapportent que les adultes aident les élèves de toutes origines ethniques à se sentir bienvenus. Les élèves rapportent que les élèves de diverses origines ethniques s'entendent bien ensemble. Certains membre du personnel souhaitent une formation sur les interventions concernant les incidents liés à l'origine ethnique ou culturelle. Partager une offre de formations sur l'intervention en contexte de diversité culturelle.

MOYENS DE PRÉVENTION PRIVILÉGIÉS

Auprès des adultes :

- Formation obligatoire du MEQ sur la violence, l'intimidation et les violences à caractère sexuel;
- Formation du Centre de services scolaire sur l'utilisation de la mesure exceptionnelle;
- Présentation à l'ensemble du personnel (obligatoire) :
 - o Des règles de conduite de l'école (quant au code vestimentaire des écoles, s'assurer de ne pas « genrer » les vêtements ou d'imposer des types de vêtements selon le genre) et les mesures de sécurité (protocole PRES tireur actif, protocole école sur l'utilisation de la mesure exceptionnelle);
 - o Des mesures de prévention de l'école pour contrer la violence et l'intimidation;
 - o De la procédure lors des situations de violence et d'intimidation;
 - o Du code d'éthique du centre de services scolaire.
- Valoriser l'utilisation des gestes réparateurs positifs plutôt que les sanctions punitives.

Auprès des élèves :

- Ateliers de prévention offerts par les TES (affirmation de soi, prévention de la violence et l'intimidation, tolérance, inclusion, résolution de conflits, estime de soi).
- Présentation du code de vie en début et en cours d'année.
- Enseignement explicite des comportements attendus, entre autres sur la cour d'école.
- Mettre en place un cadre de surveillance sur la cour.
- Enseignement des contenus obligatoires pour le développement des compétences personnelles et sociales.
- Valoriser les bons comportements des élèves.
- Ateliers de cuisine.
- Atelier de la SQ sur la cyberintimidation.
- Souligner la semaine de la prévention de la violence au moins de mars.

IMPORTANCE DE LA COLLABORATION ÉCOLE-FAMILLE

Nous souhaitons faire équipe pour soutenir les élèves à la maison et à l'école. Nous avons besoin de votre collaboration tout au long du parcours scolaire de votre enfant, tant pour promouvoir des comportements respectueux et bienveillants dans toutes les sphères de sa vie, que pour soutenir nos interventions qui visent à procurer un climat propice aux apprentissages et à créer un climat sécurisant qui contribue à la réussite.

- Le code de vie est envoyé à la maison et doit être signé.
- L'invitation des parents dans différentes activités à l'école ou en parascolaire (spectacle de musique, Cheers, volleyball, activités sportives en éducation physique, Carnaval, ...).
- Communication récapitulative des différentes initiatives en lien avec la prévention de la violence et l'intimidation et la promotion d'un climat sain et sécuritaire.
- Billet d'information pour aviser des situations qui enfreignent le code de vie.
- Info parents mensuel.

POUR SIGNALER (DÉNONCER) UNE SITUATION DE VIOLENCE, D'INTIMIDATION OU SIGNALER UNE VIOLENCE A CARACTÈRE SEXUEL

1

Nommer la situation

Permettez à votre enfant d'identifier les faits et les émotions vécues. Encouragez-le à interpeller un intervenant de confiance à l'école pour lui faire part de la situation.

2

Soutenir votre enfant

Si votre enfant a besoin d'aide, faites part de la situation à l'adulte de confiance de l'école qui l'accompagnera pour dénoncer la situation.

3

Dénoncer à l'école

À tout moment, vous pouvez dénoncer (signaler) une situation en :

4

Prendre en charge

L'école s'assurera de faire cesser la situation, d'assurer la sécurité de tous et d'effectuer un suivi auprès de vous. Prendre note que seules les informations concernant votre enfant vous seront communiquées.

5

En cas d'insatisfaction

Vous pouvez formuler une [plainte](#) en vous adressant à la direction de l'école, ou directement au [protecteur régional de l'élève](#) en cas de situation de violence à caractère sexuel.

CONFIDENTIALITÉ

Tout au long de l'intervention, les informations concernant les élèves impliqués dans une situation sont traitées en toute confidentialité. Par exemple, toutes les personnes sont rencontrées séparément et discrètement. Seulement les informations nécessaires pour assurer la sécurité sont transmises aux personnes concernées.

INSATISFACTION ET PLAINTES

En cas d'insatisfaction du traitement d'une plainte par la direction de l'école, vous pouvez vous adresser au responsable du traitement des plaintes du Centre de services scolaires et, si requis, au protecteur régional de l'élève.

Dans le cas d'une violence à caractère sexuel : la personne victime ou toute autre personne témoin peuvent en tout temps dénoncer (signaler) la situation directement au [protecteur régional de l'élève](#), à la police ou à la direction de la protection de la jeunesse (DPJ).



Centre services scolaire Sorel-Tracy
(Conseil et soutien)
Sonia Lemoine
450-746-3990, poste 6038
sonia.lemoine@cssst.gouv.qc.ca

Sûreté du Québec
(450) 743-7947

Protectrice régionale de l'élève : Audrey Parizeau
1 833 420-5233 | plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca

Centre services scolaire Sorel-Tracy
(Porter plainte)
Sophie Cloutier
450-746-3990, poste 6012

RESSOURCES

AidezMoiSVP
aidezmoisvp.ca

Tel-jeunes Parents
1-800-361-5085
Clavardage

Info-aide violence sexuelle
1-888-933-9007
infoaideviolencesexuelle.ca

CAVAC
(450) 742-8033
<https://cavac.qc.ca/>

Tel-jeunes
1-800-263-2266
Texte : 514-600-1002
teljeunes.com

Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ)
1-800-361-5310

Commission des services juridiques
Rebatir.ca
1-833-REBÂTIR

CAVAS
(450) 778-9992
<https://cavas-info.org/>